

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 juin 2015

-0-

Etaient présents : Mmes CHALLINE. KOCKEISEN. MAGI. MULLER. PIECHOCKI. DOS SANTOS. VILLARD. SCHWAB.

MM. VIDILI. PIOVESAN. GERMAIN. DURAND. LAMORLETTE. CASTELLETTA. JACQUES. BASTIEN. SANTORO

Excusés : Mme MIOTTO (*Procuration à M. VIDILI*). M. ZANNETTI (*Procuration à M. SANTORO*)

-0-

Le Compte rendu de la séance du 26 mai 2015 n'appelle aucune observation.

-0-

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le mode de répartition entre la C.C.P.O. et les communes membres du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.) Lors de la réunion du 2 juin dernier, la C.C.P.O. a opté pour une répartition dite " critères libres" F.P.I.C. 2015, soit 40 % pour la Communauté de Communes et 60% pour les Communes membres . il reviendra ainsi à la Commune une somme de 26.139 € Le Conseil, à l'unanimité, approuve ce mode de répartition.

A compter du 1er juillet 2015, les services de l'Etat cesseront d'assurer l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol (permis de construire, déclaration préalable etc...) pour le compte des Communes. La Commune de Moutiers n'étant pas en capacité de remplir cette tâche, il a été proposé que, à titre transitoire, ce service soit confié à la Commune de Joeuf par le biais d'une convention de prestation de service, établie pour six mois, et renouvelable par tacite reconduction. Cette convention cessera ses effets dès que la compétence urbanisme sera reprise par la C.C.P.O. .Le Conseil autorise le Maire à signer cette convention.

Monsieur le Maire informe le Conseil du déroulement de la Réunion de la Commission de Suivi du Site (C.S.S.) de Titanobel qui s'est tenue à la Sous Préfecture de Briey le 10 juin dernier. A l'ordre du jour figurait entre autre le problème de la sirène avertissant la population des Communes en cas de sinistre. Titanobel devait, déjà en 2008, installer un système d'alerte sur Moutiers. Les différents essais réalisés depuis ont montré que le signal était inaudible. Il a alors été envisagé d'utiliser la sirène de la Commune ; une telle proposition est irrecevable car, dans l'impossibilité de déterminer l'origine du sinistre, il est donc impossible de savoir quelles consignes appliquer, celles-ci étant totalement différentes en cas de problème minier. Monsieur le Maire a donc refusé d'endosser la responsabilité du risque que ferait courir à la population une telle confusion. Le Conseil décide donc de demander au Représentant de l'Etat d'ordonner de manière claire à la Commune quelle solution adopter et d'en assumer la responsabilité

Le Conseil par 17 voix pour et 2 voix contre (M. LAMORLETTE et Mme VILLARD) fixe le montant des subventions versées aux associations (tableau joint.).

Monsieur LAMORLETTE déplore le faible montant des attributions aux associations locales en particulier l'Olympique Moutiers et la MJC ainsi que la suppression de la subvention allouée au Carreau du Rock. Monsieur PIOVESAN l'informe que les documents présentés en guise de bilan de cette association étaient des plus succincts et ne permettaient pas de se rendre compte de sa situation financière réelle.

Concernant l'OM, Monsieur BASTIEN rappelle la réponse faite l'année passée à une question identique, à savoir que ces montants ne sont pas figés et que la Commune, en cas de nouveau projet ou de nouveaux besoins est ouverte au dialogue et disposée à accorder d'éventuelles rallonges.

Monsieur VIDILI signale qu'il a reçu le matin même une demande de la MJC concernant la mise en place de nouveaux projets ; le bureau examinera cette demande dans les prochains jours.

Une demande de l'Association "Terre de Coinville" sera également étudiée.

Une réunion s'est tenue avec les représentants de la Poste concernant le devenir du Bureau de Poste ; les idées proposées par la Poste à savoir, créer une annexe à la Mairie ou au bureau de tabac ou confier les tâches accomplies aujourd'hui à la poste à un facteur qui effectuerait le matin sa tournée et qui, le reste du temps, assumerait les tâches administratives n'ont pas recueilli l'aval du bureau municipal. Aujourd'hui, la poste est ouverte 21 h 45 par semaine et le bureau municipal, s'il a admis que les horaires pouvaient être modifiés, s'est fermement opposé à toute diminution. Le Conseil soutient cette position.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer l'acte d'acquisition de la parcelle de terrain située Cité de Metz, cadastrée section AL N° 481, cédée gratuitement par LOGIEST.

Le conseil accepte, à l'unanimité, la rétrocession à l'euro symbolique de la parcelle de terrain constituant le Lot 1 du Lotissement du Bois des 30 jours, cadastrée section AK N° 119, par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine. Le Conseil autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition qui sera établi par l'Office Notarial de Briey.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'acquiescer la licence IV débit de boissons de M. BERTIN

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une aide financière à 11 élèves du Collège Jules Ferry de Briey, domiciliés dans la Commune, qui participent au voyage en Angleterre organisé par l'établissement. Madame KOCKEISEN est chargée de déterminer le montant de ces participations, en fonction des quotients familiaux des familles concernées.

L'adhésion de la Commune de BRAINVILLE au SIVU FOURRIERE DU JOLI BOIS est acceptée.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Les travaux d'aménagement de la chaussée, Rue de l'Abbé Jean Feuillebois, débuteront fin août 2015.
- Les travaux d'extension du columbarium sont terminés. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le prix de vente d'une case à 1000 euros.
- Des travaux de voirie (gravillonnage) vont être réalisés lieu dit « écart sept chevaux ».
- La demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, pour la reprise totale de la signalisation routière verticale et horizontale, a été refusée. En attendant la réponse au titre de la dotation des amendes de police ; il faudra d'ores et déjà revoir à la baisse cette signalisation.

Une réunion de la Conférence interdépartementale permanente sur les conséquences de l'arrêt des activités minières (CIAM) à laquelle assistaient Madame MULLER et Monsieur VIDILI s'est tenue le 17 juin dernier à la Préfecture de la Région Lorraine ; il y a été abordé notamment l'avancement des travaux de requalification urbaine de Moutiers Haut dont le démarrage est prévu en 2015 Le maître d'œuvre termine actuellement le dossier.

Il a été indiqué également que les sondes microsismiques installées à Moutiers Haut n'avaient enregistré aucun mouvement de terrain.

Les consultations de l'agrandissement de l'école maternelle Joliot CURIE se terminent le 1^{er} juillet 2015. Les interventions de gros œuvre se feront pendant les vacances scolaires et devraient finir en juillet 2016 ; pour la rentrée 2016/2017.

M. PIOVESAN présente au Conseil Municipal le projet de rénovation de la salle des mariages. Le coût des travaux (carrelage, peintures, plafond, pente d'accessibilité, suppression des bancs...) a été estimé entre 10000 et 12000 euros. Il a priorisé ce dossier par rapport à la rénovation d'un logement communal.

Le Conseil Municipal accepte, par 17 voix pour, 1 abstention (M. BASTIEN) et 1 contre (M. GERMAIN), de louer le foyer Lucien WOLL à une association d'Homécourt « Une chance pour Axel » au tarif de 300 euros.

M. GERMAIN a été interpellé, à plusieurs reprises, concernant la rénovation d'une maison de Moustériens. Monsieur le Maire explique que ces travaux seront réalisés grâce à la participation financière d'EDF, du Centre d'Amélioration du Logement, des services sociaux du Conseil Général, du Rotary Club et de la CARSAT ; et que ce n'est en aucun cas une dépense pour la Commune. Par contre, Monsieur le Maire aura l'obligation de créer les conditions pour reloger cette famille pendant toute la durée des travaux.

Le Maire
Rémy VIDILI